



Le 2000

Volume 30, no 21

AOÛT 2004

Journal provincial

Énergie Québec

Du
« Maîtres chez nous »
de Jean Lesage



Au
« Je vends tout »
de Jean Charest...



www.scfp2000.qc.ca

Votre source d'information syndicale

Avons-nous des questions à nous poser ?

- 3 L'heure des choix !
- 4 Hydro-Québec : Pour ou contre ?
- 6 Hausse de tarifs...
- 7 La Régie de l'énergie remet son avis !
- 8 La Régie de l'énergie sert-elle à blanchir les demandes politiques ?
- 10 La filière thermique...
- 11 De l'eau dans le gaz !
- 13 La rivière des Trois-Pistoles et les mini-centrales...
- 15 Le droit à l'énergie !
- 16 À l'étranger...
- 18 L'efficacité énergétique vs économie...
- 20 La filière éolienne.

Voici les articles que vous retrouverez dans ce spécial « **Énergie – Québec** ».

C'est en brandissant le thème de la nationalisation de l'électricité que Jean Lesage remporte haut la main les élections de 1962. Lors de cette campagne électorale, il prononce son fameux « **Maîtres chez nous** », phrase symbolique grâce à laquelle Lesage passera à l'histoire et sera baptisé « père du nationalisme québécois ».

Aujourd'hui, c'est aussi un gouvernement libéral, mais le gouvernement de Jean Charest, **un gouvernement qui vend tout**. Souvenons-nous de la réingénierie de la province qu'il a lancée à l'automne dernier. D'ailleurs, une tournée d'assemblées générales se tiendra du 7 septembre au 8 octo-

bre prochains où deux votes seront pris dans le cadre de la « Riposte aux politiques du gouvernement Charest », soit un vote sur le pacte de solidarité sociale et un autre de grève (voir manchette du 5 juillet au www.scfp2000.qc.ca).

Ce spécial « Énergie – Québec », lourd en texte vous le constaterez, (mais le dossier est quand même assez lourd lui aussi), commence avec le mot des officiers provinciaux ; L'heure des choix est arrivée! L'heure pour les Québécoises et les Québécois de choisir. L'heure peut-être de pousser un débat sur l'énergie au Québec.



Ensuite, au fil des pages, des questions sur Hydro-Québec, la Régie de l'énergie, le gouvernement du Québec et diverses orientations...

Une courte rétrospective de 1944 à 2004, expliquant le cheminement d'Hydro-Québec au fil des ans.

Le confrère Martin Montoudis, retraité et ancien secrétaire général de notre syndicat, par « De l'eau dans le gaz », se dit septique et nous livre ce qui à son avis se cache derrière l'acharnement du président d'Hydro-Québec, André Caillé, face au projet du Suroît.

Ce texte est percutant, il a déjà fait l'objet d'une manchette sur notre site Internet en mars dernier et il a été publié sur le site Internet de Voir.ca.

Nous vous invitons à nous envoyer vos commentaires, ils sont toujours appréciés et bienvenus. Faites-nous-les parvenir à information@scfp2000.qc.ca.

Bonne lecture et nous restons dans l'attente de vous lire.



Serge Lachance
Responsable provincial de l'information

Le 2000

est un bulletin d'information provincial publié par le Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000, SCFP-FTQ.

Le 2000 est tiré à 10 000 copies et est distribué gratuitement à tous les membres.

Président : **Claude Arseneault**

Secrétaire général : **Guy Poirier**

Responsable de l'information :
Serge Lachance

Montage et traitement de texte :
Carole Malboeuf

Toute correspondance au sujet de cette publication doit être adressée au : Syndicat des employé-e-s de techniques professionnelles et de bureau d'Hydro-Québec, section locale 2000 SCFP-FTQ, 1010, rue de Liège Est, 2e étage, Montréal Qc H2P 1L2

Tél.: (514) 381-2000

Courriel :
bureau.syndicat@scfp2000.qc.ca

Infographie et impression :
Atelier Québécois Offset inc.



DÉPÔT LÉGAL :
Bibliothèque nationale du Québec

Numéro de convention : 40005710

Un espace vous sera réservé

Vous avez un sujet et désirez être publié, la rubrique « **opinion du lecteur** » est pour vous. C'est simple, envoyez-nous votre texte par courriel à information@scfp2000.qc.ca

Votre texte doit comporter un maximum de 750 mots, être signé et contenir vos coordonnées.

Mot du président, Claude Arseneault et du secrétaire général, Guy Poirier



L'heure des choix!

L'avis demandé à la Régie de l'énergie par le gouvernement, suite au tollé provoqué par le projet du Suroît, a été déposé le 30 juin dernier, à la

date prévue. Force est d'admettre que malgré le peu de temps dont disposait la Commission, le travail a été accompli avec rigueur. Quoique les aspects techniques sont encore sujets à contestation, les conclusions elles, et les questions fondamentales qui sont soulevées, devront trouver réponse à la Commission parlementaire.

Le « Débat public sur l'énergie au Québec », en 1996 avait donné lieu à un certain consensus populaire qui avait ensuite orienté la politique énergétique du gouvernement. Nous avions dénoncé celle-ci, car elle recommandait entre autres, l'harnachement, par des entrepreneurs privés, de rivières par de petites centrales de moins de 50 MW.

Les nombreuses mesures recommandées lors de la consultation qui ont été ensuite mises en place, se sont avérées défaillantes et n'ont pas permis de véritablement mettre en place les principales orientations ou n'ont pas eu les effets escomptés. Sinon, comment serions-nous arrivés à recommander la filière thermique par la construction des centrales Le Suroît et Bécancour ?

La Régie de l'énergie et le processus réglementaire se sont avérées une mascarade. Cette Régie, mise en place pour décider des hausses tarifaires, a vu son fonctionnement être faussé par l'intervention gouvernementale qu'elle devait éviter. Le gouvernement a décrété un gel des tarifs, sous-trait la Production du mandat de la Régie, obligé les régisseurs à comptabiliser des dépenses diverses qui influence à la hausse les tarifs, obligé Hydro a acquérir de l'énergie de différentes sources et vendre de l'énergie qu'elle n'avait pas.

La politique énergétique aurait dû normalement avoir pour effet que les choix énergétiques soient décidés en fonction de la planification intégrée des ressources et selon les critères du développement durable. Les outils nécessaires pour prendre ces décisions que sont la caractérisation des filières d'énergie et le classement des rivières, ne sont toujours pas complétés. Le Québec devait aussi diversifier ses ressources et mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et l'éolienne. Le contexte réglementaire devait aussi permettre une certaine concurrence.

Si dans le respect des politiques gouvernementales, des lois et des décisions de la Régie de l'énergie;

- 3! on construit des barrages hydroélectriques sur des rivières vierges;
- 3! on construit des centrales thermiques polluantes;
- 3! on envoie nos dollars en Alberta (Bécancour);
- 3! on hausse les tarifs qui ne sont que des taxes déguisées;
- 3! le gouvernement pige dans les bénéfices d'Hydro;
- 3! et que les citoyens s'y opposent après, il faut en déduire qu'il y a une cassure évidente entre les aspirations des citoyens et celles de leur gouvernement.

L'heure des choix est arrivée!

Une fois la Commission parlementaire terminée, le gouvernement va devoir trancher ce sur quoi la Régie n'a jamais pu et ne pourra jamais faire en toute légitimité. En définitive, c'est au gouvernement de faire des choix de société pas à un organisme réglementaire.

Le choix des filières énergétiques en est un! Jean Charest doit renverser la vapeur de la tendance actuelle car les filières thermiques et le nucléaire étaient les derniers choix, selon le rapport des consultations de 1996, et l'efficacité énergétique et l'éolien, les priorités.

C'est aussi au gouvernement de faire les choix environnementaux. Jean Charest devra choisir entre le respect de Kyoto et les dividendes que rapporte la marge de manœuvre servant aux exportations et qui

justifient la « souhaitable » construction du Suroît.

En matière d'efficacité énergétique, parce qu'il n'y a aucun avantage économique pour les producteurs ou distributeurs à promouvoir les mesures nécessaires, il appartient donc au gouvernement de mettre en place le cadre réglementaire et législatif nécessaires.

C'est aussi au gouvernement de choisir la manière d'assurer le meilleur coût de l'énergie en tenant compte des aspirations de son peuple.

C'est aussi en mettant sa politique industrielle au diapason de sa politique énergétique que le gouvernement jouera un meilleur rôle.

Une fois ces choix faits, il ne resterait à la Régie qu'un mandat de surveillance, d'écoute des citoyens et de recommandations au gouvernement.

Nous disons que la seule façon pour le Québec d'y parvenir, c'est de se prendre en main en nationalisant toute la production de l'électricité, quelle qu'en soit la source, ainsi que la distribution du Gaz et mandater Hydro pour la mise en œuvre de la politique énergétique. Après tout, n'a-t-on pas déjà donné à Hydro la responsabilité de l'exploitation du Gaz dans le St-Laurent ?

En résumé il faut transformer Hydro-Québec en Énergie Québec.



À Jean Charest de faire un vrai Libéral de lui et de laisser, à l'instar de Jean Lesage et d'Adélard Godbout, le peuple entériner ce projet de société.

Le slogan « Maîtres chez nous » est toujours d'actualité.

Claude Arseneault *Guy Poirier*



Depuis le début de l'année Hydro-Québec s'est retrouvée plus souvent qu'à son tour sur la place publique : Froid intense et demande d'économie d'électricité, augmentation des tarifs, tarifs modulés et dernièrement, l'annonce de la construction du Suroît.

À chaque fois qu'Hydro est interpellée, nous le sommes aussi en tant qu'organisation syndicale. Et plus souvent qu'autrement, nous avons tendance à réagir à la pièce.

Vendredi dernier, le 7 février, en plein cœur du débat sur le Suroît, j'ai écouté un reportage sur les ondes de la radio de Radio-Canada, qui faisait l'historique d'Hydro-Québec. Pendant 25 minutes, Louis-Gilles Francoeur, réputé journaliste sur les questions environnementales au Devoir, a tracé un portrait sur l'évolution de la société d'État, mettant en lumière certaines décisions des gouvernements qui ont modifié la mission de l'entreprise, expliquant aujourd'hui ses décisions actuelles.

Un reportage historique dont je tenterai d'en faire un bref et fidèle résumé.

« On est 1212 », disait le slogan. D'une société bâtie sur un modèle de fierté nationale, Hydro est vite devenue une grosse machine à taxes bien déguisée. Une machine à profits qui essayait de faire passer des projets socialement et environnementalement assez discutables, et à chaque coup, on se demande « Mais qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui explique ce changement ? Est-ce les Québécois ou Hydro qui a changé depuis sa nationalisation ? »

De belles questions pour lancer un débat!

Les Québécois ont changé, certes. Mais Hydro a changé de façon radicale.

Voyons pourquoi.

On parle tous de la nationalisation de l'électricité. De la création d'Hydro-Québec. Sommes-nous vraiment au courant de ces étapes ? Des objectifs visés et des conséquences qui en découlent ?

Voici quelques dates importantes dans l'histoire de sa création.

14 août 1944:

Création d'Hydro-Québec avec comme mandat : « Fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises et aux individus, au



taux le plus bas possible avec une saine gestion financière (art. 22 des statuts d'Hydro-Québec). Ces statuts demeureront inchangés jusqu'en 1981. Ils seront le fondement de toute l'histoire de la société d'État.

Cette simple phrase mène à la construction de Bersimis en 1950, au contrat signé avec Terre-Neuve en 1960 et à la nationalisation en 1962 de presque toutes les entreprises électriques.

Hydro-Québec, alors concentrée à Montréal, offrait des tarifs bas, alors qu'en province un poteau coûtait les yeux de la tête. Le gouvernement libéral de Jean Lesage, basant sa campagne sur le slogan « Maîtres chez nous », nationalise Hydro-Québec qui acquiert l'ensemble des barrages sauf deux, et presque la totalité des réseaux de distribution.

La première action est d'uniformiser les tarifs en province et d'obtenir la propriété collective des équipements et services. On



**Hydro
Québec**

crée Hydro-Québec comme une entreprise intégrée. C'est-à-dire, une société où les secteurs rentables financent les moins rentables. Elle devient donc une entreprise très stable financièrement, en utilisant le

principe des vases communicants. Ce qui lui permet d'obtenir des emprunts à de meilleurs taux d'intérêts, permettant ainsi la stabilité des tarifs par le devancement des projets. Finalement, les Québécois reçoivent comme retour sur leur investissement, des services d'électricité au taux le plus bas en Amérique du Nord.

Ce système durera jusqu'en 1981, alors que le gouvernement péquiste transforme Hydro pour en faire une compagnie à fonds social. Dans les faits, au lieu d'être une société publique, Hydro devient alors une compagnie privée, dont le gouvernement possède les actions. Ce n'est plus la même chose.

Par cette loi, l'entreprise se voit forcée de verser la moitié de ses profits annuels, sous forme de dividendes, au gouvernement. Elle doit composer avec sa mission de service public et les profits qu'elle doit verser à son unique actionnaire. Et comme tout bon actionnaire, les demandes de dividendes sont de plus en plus élevées.

En 1983, on supprime les limites territoriales, permettant à Hydro de faire des affaires à l'extérieur du Québec. L'objectif visé est l'accroissement des profits. La logique



des marchés prendra inexorablement le dessus sur la logique et la notion de service public. Parallèlement, le gouvernement ajoute deux nouveaux objectifs : Le développement régional et le développement de nouveaux produits. Ce, même si ces projets sont inutiles et non-rentables.

En 1996, un grand débat sur l'énergie est

pour ou contre...

lancé. Le gouvernement de Lucien Bouchard veut une politique qui fera l'affaire de tous. Une grande table où, syndicats, groupes environnementaux, Hydro, représentants du pétrole, du gaz, et une panoplie d'intervenants se feront entendre.

Le premier consensus qui se dégage; il faut prioriser les économies d'énergie.

Deuxième consensus; création de la Régie de l'énergie afin de contrôler Hydro-Québec et arbitrer le conflit entre le service et le rendement, l'intérêt général et celui du Trésor.

Troisième consensus; obligation d'adopter les sources d'énergie les moins coûteuses pour la société, et non pas les plus rentables pour Hydro. Ce principe est appliqué depuis 20 ans en Californie. On appelle ça, la planification intégrée des ressources.

Tout le monde fait consensus autour de ce principe.

On s'entend aussi pour maintenir l'entreprise intégrée ainsi que le pacte social, soit des tarifs uniformes par l'interfinancement. Nous sommes alors en 1998.

Un an plus tard, le gouvernement adoptera sa politique qui ébrançera ses consensus.

Il y aura :

- ³! Dilution des priorités sociales et environnementales;
- ³! Un peu plus d'exportation;
- ³! Disparition de la politique de hiérarchisation des filières, en fonction de leurs impacts environnementaux;
- ³! Ouverture au thermique;
- ³! On crée la Régie de l'énergie qui à l'époque, a un mandat sur tout et on lui confie la responsabilité de hiérarchiser les filières énergétiques. On applique donc au Québec la planification intégrée des ressources.

Tout ça semble bien beau, mais ça ne ment pas sur l'appétit financier du gouvernement.

Déficit zéro oblige, on veut plus d'argent d'Hydro. En même temps que cette lutte au déficit, arrive la déréglementation aux USA, arrivent aussi à Hydro des gens du Gaz, des gens de marché, marché privé.

La résultante ?

- ³! Fin des contrats à long terme qui servaient à financer et à devancer la construction de nouvelles centrales de production;
- ³! On transige maintenant sur le marché spot et on pousse l'exportation;
- ³! Hydro vend au maximum. On sur utilise les barrages, les réservoirs se vident;
- ³! La société d'État devient courtier en énergie; on vend le jour, on achète la nuit;



- ³! On blanchit des mégawatts. Hydro achète son énergie chez les centrales thermiques la nuit et la revend comme énergie propre le jour.

Autres conséquences, pour pouvoir vendre aux USA, il faut accepter leurs conditions :

1. Ouverture du réseau de transport.
2. Bris du monopole d'Hydro-Québec et séparation en quatre ou cinq compagnies distinctes, plus d'entreprise intégrée.

Divisée en plusieurs compagnies, Hydro offre maintenant plus de possibilité au gouvernement.

Alors que la Régie avait mandat sur tout, et

comme maintenant le coût de l'électricité comprend trois parties, soit le coût de production, le coût de transport et le coût de distribution, on retire le mandat à la Régie de fixer le coût de production. Pourquoi?

Parce que les barrages, maintenant payés, les coûts de production baissent, et pour reprendre la notion du moindre coût, la Régie devrait ordonner une baisse de tarifs.

En soustrayant le coût de production au mandat de la régie, on garde le contrôle sur l'eau et on fait de plus gros profits. D'un autre côté, le transport et la distribution étant déréglementés, il est plus facile de demander des hausses de tarifs. Le coût de l'entretien des lignes de transport et de distribution ainsi que la construction de nouvelles infrastructures, augmenteront nécessairement les charges d'exploitation.

Parallèlement, Hydro devient un plus gros monopole en faisant l'acquisition de 40% des parts de Noverco qui contrôle Gaz Métropolitain. Noverco détient aussi une très grande participation dans Enbridge, le plus gros transporteur pétrolier au monde et le plus important transporteur gazier au Canada.

Et, bizarrement, on vient de confier à Hydro-Québec, la prospection et l'exploitation future des réserves de gaz du Golfe St-Laurent.

Les conséquences de tout cela ?

- ³! Hydro devient de plus en plus une entreprise privée, dont l'actionnaire encaisse des profits qui ne cessent de croître;
- ³! Le gouvernement dilue de plus en plus le consensus social et empêche la Régie de véritablement contrôler les coûts;
- ³! On développe non pas en fonction de choix acceptables pour la société et l'environnement;

Suite... page 6





³! On dore la pilule des Québécois en parlant d'électricité patrimoniale qui est issue du pacte social, mais l'excédant de nos besoins sera soumis à la loi du marché.



Devant cette modification profonde de l'entreprise, imposée par un gouvernement de plus en plus avide, quelle est notre place ? Comme syndicat représentant les professionnels de l'industrie, je crois qu'il faut réagir non pas à la pièce, mais par une prise de position globale.

Ça ne sera pas une première puisqu'à plusieurs reprises, nous nous sommes dotés de politiques visant à nous affirmer et dénoncer les intentions des gouvernements qui se sont succédés.

« *Les salarié-e-s d'Hydro-Québec, votre ressource naturelle* », notre slogan de 1980 qui visait à dénoncer l'éventuelle privatisation de la société d'État. Nos luttes contre la sous-traitance et la production privée. Notre position pour la création d'emplois en 1996. Et plus récemment, notre position sur la déréglementation au congrès de 1996, avec notre énoncé politique comprenant sept conditions. Des exemples qui démontrent notre pragmatisme ainsi que notre détermination à veiller sur nos conditions, tout en étant sensible aux évolutions politiques de l'entreprise.

Devrions-nous le faire aujourd'hui ? Si oui, il faudrait prendre le temps d'analyser les impacts sur nous. Comme employé-e d'Hydro et sur notre appartenance à la société québécoise. Nous devrions aussi faire une analyse rigoureuse de la situation, de nos valeurs sociales et des véritables enjeux des décisions politiques prises en ce moment.

Nous avons des questions à poser :

L'autosuffisance énergétique est-elle un *must* pour le Québec ?

- ³! L'exportation des surplus est-elle bénéfique ? Met-elle de la pression sur l'augmentation des tarifs chez nous ?
- ³! Partageons-nous les valeurs, ayant amené l'adhésion du Canada et du SCFP au pacte de Kyoto ?
- ³! Dans la globalité de l'Amérique du Nord, est-ce que le Suroît est acceptable ?
- ³! Avons-nous besoin de cette énergie thermique ?
- ³! Quelles sont les alternatives au développement thermique ?
- ³! Quelle filière privilégie-t-on ?
- ³! Où nous situons-nous dans le débat social au Québec ?
- ³! Allons-nous payer, comme travailleur à Hydro, plus que les autres Québécois face aux choix des filières énergétiques (Pertes d'emplois, sous-traitance, production externe au Québec, etc...)?
- ³! Ne pourrait-il pas y avoir un plus large forum où le débat pourrait avoir lieu ?
- ³! Est-ce que le mandat et le pouvoir de la Régie sont bien précis ?
- ³! Peut-on douter de son indépendance décisionnelle ? Lorsqu'on sait que Jean Gauvin, son premier président, est un ancien de Gaz Métropolitain et vient d'être embauché à Hydro ?

Toutes des questions auxquelles nous devons débattre et répondre, avant de prendre parole.



Charles Paradis,
Conseiller SCFP

Hydro-Québec Distribution (HQD) demande une nouvelle hausse de tarifs

Conformément à la promesse faite par M. André Caillé, lors de la dernière Commission parlementaire sur l'étude du plan stratégique, Hydro-Québec Distribution (HQD) a déposé le 12 juillet 2004, une requête visant à faire reconnaître, par la Régie de l'énergie, une hausse de tarifs pour 2005-2006. En effet, M. Caillé avait déclaré que les tarifs d'Hydro connaîtraient des hausses pour les cinq prochaines années. Des hausses pouvant aller jusqu'à 15% pour la période mentionnée.

Rappelons que la Régie avait accepté en mars 2004, de reporter l'étude de la modification de la structure tarifaire d'HQD au moment de l'étude du dossier tarifaire 2005-2006. Cette modification impliquait la recherche d'une solution tarifaire particulière pour les ménages à faibles revenus. Le gouvernement, après avoir demandé à HQD de retirer sa proposition, devait lui-même soumettre une proposition, ce qu'il n'a toujours pas fait.

La requête s'articule autour de deux principaux éléments : des PRINCIPES TARIFAIRES d'une part et un CADRE MÉTHODOLOGIQUE d'autre part. Le cadre tarifaire doit refléter la structure des coûts de service, et donner un signal de prix favorisant l'efficacité énergétique. L'interfinancement ne serait pas modifié par la demande d'HQD.

En ce qui concerne le cadre méthodologique, le point touchant le revenu requis apparaît comme l'élément le plus susceptible de nous affecter (voir la liste des 19 items demandé à HQD par la Régie à la page 9), puisque « les revenus requis représentent l'ensemble des coûts d'approvisionnement, de transport, de distribution et du service à la clientèle, incluant un rendement, engagés par le Distributeur pour offrir le service à ses clients ».

La requête devrait être entendue quelque part à l'automne.

L'avis de la Régie

La Régie de l'énergie remet son avis

En 1997, avec la Loi 50, le gouvernement créait « la Régie de l'énergie ». Par la suite, le gouvernement adopte en juin 2000, la Loi 116, cette loi modifie entre autres, la juridiction de la Régie, notamment en lui retirant le contrôle sur Hydro-Québec Production.

La Régie de l'énergie est un organisme de régulation dont la mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable et d'équité, tant au plan individuel que collectif.

À cette fin, elle fixe ou modifie les conditions et tarifs auxquels l'électricité est transportée ou distribuée. La Régie examine également les plaintes des consommateurs.

De plus, l'article 42 de la loi stipule que « La Régie donne son avis au ministre sur toute question qu'il lui soumet en matière énergétique ou, de sa propre initiative, sur toute question qui relève de sa compétence ».

C'est donc en vertu de cet article que la Régie a donné son avis sur « *la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques et la contribution du projet du Suroît* ».

La Régie, dans son avis, examine trois aspects du bilan énergétique du Québec :

Le premier point sur lequel elle se penche est la prévision de la demande; comment évoluera cette demande sur la période 2004 à 2011.

Le deuxième point concerne l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique et la Régie, après avoir établi que le contexte énergétique est favorable, a conclu à la nécessité d'un plan national d'efficacité énergétique et la participation d'Hydro-

Québec dans ce même plan.

Le dernier point qui préoccupe la Régie se divise en quatre éléments, soit les besoins à satisfaire, la gestion de l'offre, la gestion de la demande et les approvisionnements en énergie au Québec.



Après avoir dressé le bilan énergétique du Québec, la Régie passe en revue les différentes options pour répondre à l'accroissement de la demande. La Régie s'interroge d'abord sur les ressources d'Hydro-Québec Production et sur sa gestion des réserves à court et moyen terme. La Régie constate que la filière hydroélectrique reste un axe privilégié, cependant, elle examine les différents impacts environnementaux que cette filière peut créer.

Deux autres filières ont retenu l'attention de la Régie : la filière éolienne et la filière thermique (voir pages 10 et 20). De plus, elle a aussi commenté les importations ainsi que les interconnexions.

Avant de conclure, la Régie s'attarde un moment sur les enjeux réglementaires. Puisque comme elle le dit dans son avis « *Malgré le rôle dévolu à la Régie qui consiste à mettre en œuvre la loi, la critique publique du cadre réglementaire est si vive qu'il est impossible de passer la question sous silence* », cet aspect sans être directement soumis à la réflexion de la Régie, s'est avéré si important que la Régie recommande qu'un débat sur le processus de choix des filières, ait lieu à l'occasion de la Commission parlementaire prévue pour l'automne 2004.

Qualifié de fiction administrative par plusieurs intervenants lors des audiences portant sur les hausses tarifaires, la Régie constate que « *L'évolution de la société d'État vers la poursuite de buts commer-*

ciaux a entraîné une recherche d'efficacité et de rentabilité perçue comme une double compensation pour des actifs et des risques déjà assumés par les consommateurs québécois » et « *qu'Hydro-Québec vit, aux yeux de la population, une crise de confiance* ».

De fait, la séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec en trois entités distinctes (Production, Distribution et Transport) n'aura été qu'un leurre. Madame Rita Dionne-Marselais, députée du Parti québécois, admet que le gouvernement du Parti québécois, en adoptant la Loi 116, avait comme « *objectif premier d'assurer l'accès au marché américain* ».

Quand la Régie reconnaît, dans son avis, que le cadre législatif actuel de l'approvisionnement post-patrimonial en électricité des Québécois repose sur l'hypothèse d'existence d'un marché de libre concurrence et que sa mise en œuvre mène présentement et inexorablement à la filière thermique ou à la filière de la grande hydraulique, dont le Producteur a le monopole, favorise-t-elle le retour à une Hydro-Québec intégrée ou plaide-t-elle pour une plus grande ouverture du marché ?

Question pertinente puisque la conclusion de la Régie sur les enjeux réglementaires est à l'effet que « *le marché voulu par le législateur ne s'est pas matérialisé, ni qu'il se matérialisera dans les conditions actuelles* ».

À lire l'article du confrère Charles Paradis relatant les raisons qui ont mené à la création d'Hydro-Québec.



Pierre Couture
Responsable provincial
Dossier Régie de l'énergie

LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Sert-elle à blanchir les demandes politiques?

Afin de compléter le tour d'horizon de l'énergie au Québec, et en puisant auprès des même références et ainsi réfléchir globalement sur la politique énergétique québécoise et le rôle de ses principaux acteurs, voilà la courte histoire de la Régie de l'énergie.

La Régie est d'abord et avant tout un tribunal administratif créé à la suite du débat public sur l'énergie de 94 à 96. Sa création fait partie intégrante du consensus de la table de concertation sur l'énergie de mars 96. Ce consensus donnait une priorité absolue aux économies d'énergie.

Afin de sortir la politique de l'énergétique, le mandat donné alors à la Régie était clair :

- ³ ! La Régie sera décisionnelle sur les tarifs et devra arbitrer les intérêts d'Hydro-Québec et du gouvernement, afin de protéger la notion des tarifs les plus bas.
- ³ ! La Régie sera décisionnelle sur la priorité des projets de développement énergétique, dans le cadre d'une gestion intégrée des ressources.
- ³ ! La nomination des régisseurs sera faite par l'Assemblée Nationale afin d'enlever toute nomination partisane. Cette procédure est essentielle, la Régie ayant à statuer sur les politiques du gouvernement.

L'intention était pure. L'action, c'est moins sûr!

Alors que l'on met la Régie en place, à l'automne 96, le ministre Chevette amorce la séparation fonctionnelle d'Hydro-Québec, via le projet de Loi 50.

Ce projet de loi propose de réglementer les tarifs sur la base des coûts réels, un bénéfice raisonnable et de priorité le développement des filières énergétiques, selon les coûts sociaux et environnementaux.

C'est sur la base de ces principes que la

Régie siègera dorénavant et, afin d'élargir le débat, elle pourra donner des moyens financiers aux groupes sociaux désireux d'intervenir auprès d'elle.

Le gouvernement du Parti québécois veut spécialiser ce tribunal afin de pouvoir parler d'égal à égal avec Hydro. Dans un même souffle, il tente d'introduire la déréglementation basée sur le modèle américain, soit;

- ⁴ ! Diviser Hydro-Québec;
- ³ ! Rencontrer les règles de la Federal Energy Regulation Council (FERC);
- ³ ! Ouverture du Québec aux marchés de gros et détail aux Américains.

Cette décision soulève un tollé partout au Québec. Comme ce n'est pas populaire et politiquement suicidaire, on demande un avis à la Régie.

Là, on assiste à une fraude!

Huit jours avant que le gouvernement demande cet avis à la Régie, il dépose un décret gouvernemental déréglementant le marché du transport. Un autre « oubli » de ce même gouvernement : contrairement à la loi créant la Régie, le processus de nomination des régisseurs par l'Assemblée Nationale ne figure pas dans ce décret. C'est le sous-ministre de l'époque, Michel Clerc, qui procède au choix des régisseurs. Immédiatement après, Michel Clerc sera nommé vice-président d'Hydro-Québec.

Jean Gauvin, de Gaz Métropolitain, est nommé président de la Régie. Aujourd'hui, Jean Gauvin est à l'emploi d'Hydro-Québec, directement sous Thierry Vandal, en charge de la nouvelle division Gaz et Pétrole.

Parenthèse : *Présentement, chez Hydro, nous retrouvons André Caillé, Thierry Vandal, André Boulanger (le vérificateur général d'Hydro-Québec), Ghislaine Laroque et André Corriveau, tous issus de Gaz Métropolitain. Et ce, sans compter Stéphane Bertrand, aussi un ancien de Gaz, qui est*

chef de cabinet du Premier ministre Jean Charest.

Autre intention du gouvernement, c'est de séparer la production, qui a toujours financé la distribution et le transport, du mandat de la Régie.

La Régie refuse et émet un avis à l'effet qu'il ne faut pas procéder de cette façon et que la décision finale n'est pas de son mandat. Le gouvernement ne répond pas et paralyse les travaux de la Régie.

Par une demande de révision des tarifs, les papetières et les grands consommateurs veulent forcer la Régie à se prononcer sur les tarifs de production.

Elle refuse et attend la décision du gouvernement. D'autres groupes, les écologistes, essaient aussi d'avoir une décision de la Régie.

Les coûts de production sont-ils soustraits du mandat de la Régie? La façon d'obtenir une telle décision est d'avoir une décision de la Régie à cette question : Est-ce que la gestion des réservoirs doit être soumise à la Régie ? La Régie se refuse d'y répondre, en attendant les orientations du gouvernement.

Les groupes d'écologistes vont donc devant la Cour Supérieure. Le juge Alphonse Barbeau déclare que la Régie a agi illégalement et qu'elle doit statuer. Hydro-Québec en appelle de ce jugement. Le gouvernement passe alors une loi, en 2002, qui soustrait les activités de production ainsi que la planification intégrée des ressources, au mandat de la Régie.

C'était les deux grands enjeux qui ont mené à la création de la Régie;

- ³ ! Indépendance de la Régie;
- ³ ! Planification intégrée des ressources et des impacts environnementaux.

Le seul pouvoir de la Régie est maintenant sur le transport et la distribution. Le premier à se soumettre à la Régie sera Trans-Énergie.



L'ÉNERGIE

La Régie peut statuer sur les projets non essentiels pour les Québécois et les sous-trait du tarif chargé aux Québécois, pour faire payer les coûts du transport aux Américains ou Ontariens, ou faire absorber la perte par l'actionnaire, comme exemple la ligne de courant continu qui ne sert qu'aux Américains.

S'apercevant de cela, le gouvernement intervient encore et adopte une directive indiquant que tous les coûts de transport doivent être payés par les Québécois. Cette nouvelle directive est déclarée illégale. Le gouvernement change les règles et adopte une loi.

Aujourd'hui, après avoir bafoué le mandat de la Régie sur le transport, le gouvernement demande à celle-ci de faire ce que la Loi 50 lui demandait de faire, mais qui a été enlevé par la Loi 146.

La Régie a-t-elle encore cette expertise ? Est-elle libre de sa décision ?

Arrive alors le Suroît!

Afin de se débarrasser d'un dossier chaud et pas très rentable politiquement, le gouvernement Charest demande à la Régie de s'approprier ce dossier et de rendre une décision, rappelons-nous que ce pouvoir lui avait été enlevé.

Assisterons-nous à une décision improvisée ? Comme dernièrement, alors que les Québécois paient pour des lignes dédiées à l'exportation, la Régie enlève, de l'augmentation de tarifs demandée par Hydro-Québec, les coûts associés à la prime d'intéressement. La raison invoquée : cette prime n'aurait pas dû être versée à cause du déficit d'Hydro-Québec Distribution. De plus, ni les frais reliés à l'augmentation du personnel, au-delà de 7 400 en Distribution, et les charges de la présidence ainsi que les autres fonctions corporatives, ne doivent être compilés dans les tarifs. De plus, la Régie demande à Hydro-Québec, pour les futures demandes de hausse tarifaire, de présenter une preuve sur 19 items, tels que

1. Coût total des processus Distribution

et Service à la clientèle par abonnement;

2. Coût total des processus Distribution et Service à la clientèle par 100 km de réseau;
3. Coût total du processus Distribution par 100 km de réseau;
4. Coût total du processus Distribution par KWH normalisé transité par le réseau;
5. Coût total du processus Service à la clientèle par abonnement;
6. Coût total du processus Service à la clientèle par KWH normalisé;
7. Charges d'exploitation nettes des



processus Distribution et Service à la clientèle par abonnement;

8. Charges d'exploitation nettes des processus Distribution Service à la clientèle et par 100 km de réseau;
9. Charges d'exploitation nettes du processus Distribution par 100 km de réseau;
10. Charges d'exploitation nettes du processus Distribution par KWH normalisé transité par le réseau;
11. Charges d'exploitation nettes du processus Service à la clientèle par abonnement;
12. Charges d'exploitation nettes du processus Service à la clientèle par KWH normalisé;
13. Immobilisations en exploitation nettes

par abonnement;

14. Immobilisations en exploitation nettes par 100 km de réseau;
15. Immobilisations en exploitation nettes par KWH normalisé transité par le réseau;
16. Équivalents temps complet du processus Distribution par 100 km de réseau;
17. Équivalents temps complet du processus Distribution par KWH normalisé transité par le réseau;
18. Équivalents temps complet du processus Service à la clientèle par abonnement;
19. Équivalents temps complet du processus Service à la clientèle par KWH normalisé;

Ces critères sont de plus en plus loin d'une entreprise de service public. Nous sommes en plein cœur d'une industrie de marché. Ils touchent directement la qualité du service et nos conditions de travail.

Une réflexion vitale s'impose sur le rôle de la Régie de l'énergie.

Doit-on être passif devant les manipulations de la Régie ?

Doit-on accepter ces règles de jeu ?

La Régie est-elle encore l'organisme idéal pour statuer sur les politiques énergétiques?

Le problème n'est-il pas les décisions gouvernementales et son ingérence, autant à la Régie que chez Hydro-Québec, afin d'augmenter ses profits.

Assiste-t-on, en douce, au démantèlement d'Hydro-Québec, entreprise de services publics?

Débats, questions, réponses et décisions s'imposent!

Charles Paradis
Conseiller SCFP

La filière thermique : Les centrales du Suroît et de Bécancour

D'entrée de jeu, le président d'Hydro-Québec Distribution, M. André Boulanger, a déclaré que le Suroît était essentiel, mais « qu'il ne voyait pas les électrons de cette centrale répondre aux nouveaux besoins du Québec, prévus par sa division d'ici 2011 ».

Le président d'Hydro-Québec Production, M. Thierry Vandal est venu expliquer que le Suroît permettrait à Hydro-Québec Production de continuer d'exporter sur le lucratif marché américain presque toute l'année, à part les quelques jours de pointe hivernale. Pour Hydro-Québec et le gouvernement, renoncer au Suroît c'est se priver de millions de dollars de profits et de dividendes annuels pour plusieurs années à venir. M. Vandal ajoute qu'il veut faire passer la réserve actuelle, établie à 5 TWh en 1998 par ses experts américains, à 15 et même 19 TWh, et cela pour deux raisons : D'une part, aujourd'hui les marchés sont plus ouverts autour du Québec et les revenus associés à cette marge de manœuvre sont plus importants. D'autre part, cela permettra à Hydro-Québec Production de se remettre en lice pour des appels d'offres. (D'ailleurs, Hydro-Québec Distribution vient de lancer un appel d'offres pour 800 MW de cogénération).

De plus, il faut souligner que la centrale du Suroît appartiendrait pour une période allant de 10 à 12 ans à la compagnie General Electric, qui y investirait une somme de 550 M\$. L'engagement d'Hydro-Québec Production se résume à acheter la production électrique de la centrale pour l'équivalent de cette période et à la construction du lien entre la centrale et le réseau. Hydro-Québec Production pourrait racheter, à la fin de la période, la centrale à un coût de 200 M\$.

Il semble donc évident que la centrale du

Suroît n'a rien à voir avec les futurs besoins du Québec, mais comme l'ont qualifié divers intervenants, elle est une « machine à fric ». La Régie elle-même indique que le Suroît n'est pas nécessaire, mais souhaitable. Sans indiquer pourquoi la centrale serait souhaitable, mais à part le contexte énergétique serré, la Régie renvoie la balle au gouvernement.

Alors, pourquoi la Régie autorise-t-elle la centrale de Bécancour ? Essentiellement pour deux raisons. Premièrement, même si le cadre législatif dans lequel elle évolue est « une fiction administrative », la Régie a supervisé l'appel d'offres et le contrat qui en découle, conformément à la Loi sur la Régie. (Le contrat a été accordé à Trans-Canada Énergie (TCE), une compagnie

clut pas le recours du gaz naturel pour la production électrique, la Régie privilégie la cogénération parmi les filières thermiques en raison de ses avantages économiques, sociaux et environnementaux. Cela même s'il est plus efficace, sur le plan des gaz à effet de serre (GES), d'utiliser le gaz naturel pour la chauffe directe de l'eau et de l'espace chez le consommateur que de produire de l'électricité avec le même gaz et que le projet de TCE à Bécancour a une efficacité de 60 à 62% en contradiction de la directive gouvernementale qui demande un minimum de 70% d'efficacité.

La cogénération est la production simultanée de deux formes d'énergie à partir d'une même source, en général fossile. L'exemple le plus courant est la production d'électricité et de vapeur à partir du gaz naturel. La vapeur peut être utilisée pour un procédé industriel ou le chauffage de l'eau ou de locaux.

Lors des audiences tenues devant le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE), celui-ci a conclu, concernant le projet du Suroît que « malgré les aspects avantageux du projet d'un point de vue économique et malgré les impacts réduits qu'il aurait sur l'environnement, sur la qualité de vie et sur la sécurité de la population en périphérie, la Commission constate qu'il augmenterait de façon substantielle les émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ces émissions pourraient compromettre la démarche du Québec et réduire sa marge de manœuvre face au protocole de Kyoto.

Pour cette raison et dans une perspective de développement durable, la Commission ne peut souscrire à la mise en œuvre du projet. Elle considère que son autorisation devrait être conditionnelle à la démonstration claire qu'il ne compromet pas les engagements du Québec en regard du protocole de Kyoto.

De même, en ce qui concerne le projet de



albertaine). La Régie considère qu'une démonstration adéquate a été faite du projet de TCE, qu'il est d'intérêt public pour le Québec et nécessaire et que le défaut d'accorder promptement le certificat de conformité à son promoteur en raison de l'absence d'un plan d'action national et de coordination des efforts en matière d'efficacité énergétique ou encore d'une nouvelle politique énergétique, qui sont hors du contrôle de ce promoteur, mettra en péril le régime législatif choisi par le gouvernement en 2000.

Deuxièmement, en accord avec la politique énergétique du Québec de 1996, qui n'ex-